

Envoyé en préfecture le 25/11/2021

Reçu en préfecture le 25/11/2021

Affiché le

SLOW

ID : 026-212601983-20211116-20211116_101D-DE



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
I. Le contexte économique et budgétaire.....	4
A. <i>Une hypothèse de forte reprise économique</i>	4
B. <i>L'inflation rebondit en 2021 et resterait équivalente en 2022.....</i>	5
C. <i>Les comptes publics particulièrement dégradés</i>	5
II. Loi de finances 2022 – Mesures spécifiques aux collectivités territoriales ..	7
A. <i>Evolution des concours financiers de l'Etat.....</i>	7
B. <i>La stabilisation du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2022</i>	8
C. <i>Modification des indicateurs financiers utilisés pour le calcul des dotations et des mécanismes de péréquation</i>	8
D. <i>Suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales</i>	8
E. <i>La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2022</i>	9
III. La situation financière de la collectivité fin 2021	10
A. <i>Les ressources de fonctionnement</i>	10
a) <i>La vue d'ensemble de l'évolution des recettes de fonctionnement</i>	10
b) <i>L'évolution de la dotation forfaitaire.....</i>	11
c) <i>L'évolution de la fiscalité reversée par la Communauté d'Agglomération</i>	11
B. <i>Les dépenses de fonctionnement</i>	13
d) <i>La vue d'ensemble de l'évolution des dépenses de gestion.....</i>	13
e) <i>La gestion des ressources humaines</i>	13
C. <i>L'évolution du ratio de rigidité des charges structurelles</i>	14
D. <i>L'évolution de l'épargne et du taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement)</i>	15
E. <i>L'évolution des dépenses d'équipement</i>	16
F. <i>La gestion de la dette.....</i>	16
f) <i>L'évolution de l'encours de dette.....</i>	16
g) <i>La répartition de la dette par types de taux</i>	17
h) <i>L'évolution du coût de la dette.....</i>	17
IV. Les orientations budgétaires 2022.....	19
A. <i>Les recettes de fonctionnement</i>	19
B. <i>Les dépenses de fonctionnement</i>	22
C. <i>Les dépenses d'équipement</i>	26
D. <i>Le financement des dépenses d'investissement.....</i>	26
V. Les orientations pluriannuelles	27
A. <i>L'évolution des recettes et dépenses de fonctionnement</i>	27

B.	<i>L'évolution de l'épargne et du taux d'épargne</i>	28
C.	<i>Le programme pluriannuel d'investissement 2022-2026.....</i>	28
D.	<i>L'évolution de l'encours de dette</i>	29

VI. Les budgets annexes..... 30

A.	<i>Le budget annexe du stationnement.....</i>	30
i)	<i>La situation fin 2021</i>	30
j)	<i>Les orientations 2022</i>	32
B.	<i>Le budget annexe de l'eau</i>	32
k)	<i>La situation fin 2021</i>	33
l)	<i>Les orientations 2022</i>	34

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel. Il permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer les élus sur sa situation financière. Il s'appuie sur un rapport qui doit préciser les orientations budgétaires pour l'année à venir, les engagements pluriannuels envisagés et les choix en matière de gestion de la dette.

Il devra être pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Ce rapport fera l'objet d'une publication notamment sur le site de la ville.

Le vote du budget général et des budgets annexes est programmé à la séance du prochain conseil municipal.

Les indications données dans ce document le sont à titre indicatif, basées sur des données estimées et donc susceptibles d'évoluer selon l'activité réelle des dernières semaines de l'exercice et suite au débat du conseil municipal.

I. Le contexte économique et budgétaire¹

Le gouvernement a présenté, fin septembre, son projet de loi de finances (PLF) pour 2022. Ce projet illustre une normalisation progressive des finances publiques, en dépenses et en recettes, au regard de la gestion d'urgence due à la crise sanitaire de 2020 et 2021. Ce projet est placé sous le signe d'une forte reprise économique, permettant un rétablissement progressif des finances publiques

L'adoption définitive du projet de loi de finances doit se tenir au plus tard fin décembre 2021. Les informations indiquées dans les paragraphes suivants peuvent être amendées.

A. Une hypothèse de forte reprise économique

En 2020, dans un contexte de crise sanitaire, le Produit intérieur brut (PIB) en volume s'est contracté de 7,9%, après une croissance de +2,3% en 2017, +1,9% en 2018 et +1,8% en 2019.

Cette récession est cependant inférieure à celle qui avait été prévue par le gouvernement dans le cadre de la précédente loi de finances (-11%).

Les prévisions du gouvernement d'une croissance du PIB de 6% en 2021 et 4% en 2022 sont assez proches des dernières prévisions des instituts économiques.

Si ces prévisions se confirment, le PIB retrouverait son niveau d'avant crise dès 2022.

¹ Source : projet de loi de finances 2022

PIB en volume	% d'évolution		PIB base 100 en 2019	
	2021	2022	2021	2022
PLF 2022	+6,0%	+4,0%	97,7	101,6
Banque de France (Sept 2021)	+6,3%	+3,7%	97,9	101,6
OFCE (Sept 2021)	+6,3%	+4,0%	97,9	101,9
INSEE (Sept 2021)	+6,2%		97,9	
Com. Européenne (juillet 2021)	+6,0%	+4,2%	97,7	101,8
OCDE (mai 2021)	+5,8%	+4,0%	97,5	101,3

Source : FCL – Gérer la Cité

B. L'inflation rebondit en 2021 et resterait équivalente en 2022

L'inflation augmenterait en 2021 à +1,5 %, du fait notamment du rebond des prix volatils, en particulier ceux des produits énergétiques. Elle serait stable à +1,5 % en 2022, la dynamique des prix revenant vers son niveau habituel, en lien avec la reprise économique.

La prévision d'inflation pour 2022 est proche des dernières prévisions de la Banque de France.

Dans son avis rendu public le 22 septembre, le Haut Conseil des Finances Publiques juge la prévision du gouvernement réaliste.

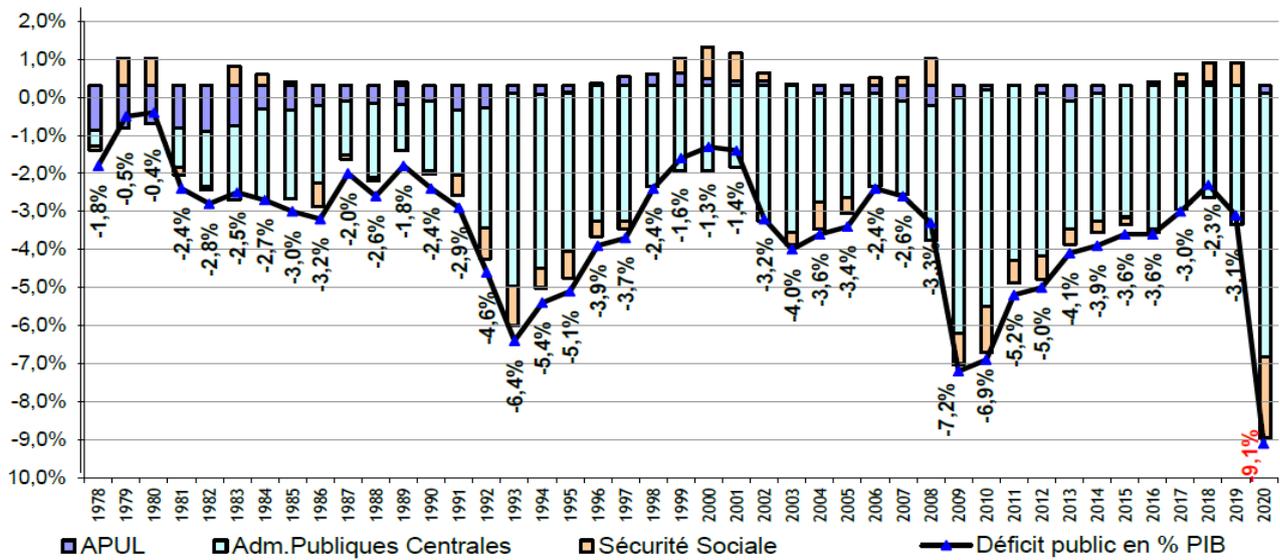
Inflation moyenne annuelle	2021	2022
PLF 2022	+1,5%	+1,5%
Banque de France (Sept 2021)	+1,8%	+1,4%
Com. Européenne (juillet 2021)	+1,6%	+1,2%
OCDE (mai 2021)	+1,4%	+0,8%

Source : FCL – Gérer la Cité

C. Les comptes publics particulièrement dégradés

Anticipé à 11,3% du PIB dans la loi de finance 2021, le déficit est moins élevé que prévu. Il atteint cependant un niveau inédit de près de 210 milliards d'euros en 2020 (+ 135 Md€ par rapport à 2019) soit 9,1% du PIB.

Déficit public au sens de Maastricht en % PIB



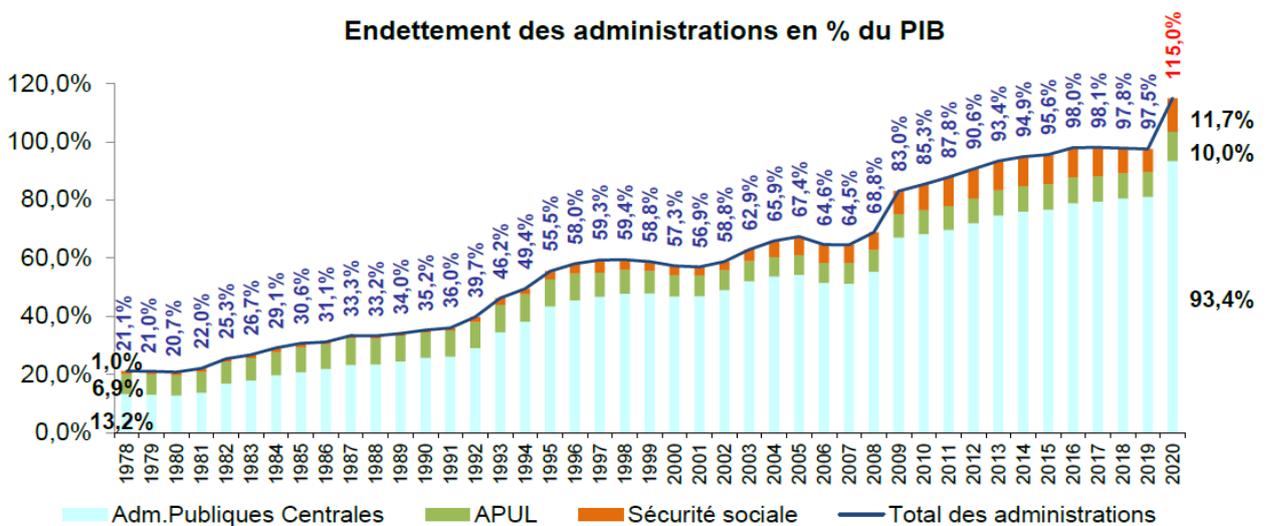
Source : FCL – Gérer la Cité

Le poids des administrations publiques locales (APUL) dans le déficit public reste limité. Ce sont les comptes de la Sécurité Sociale et de l'État qui enregistrent une progression particulièrement importante du déficit.

Les comptes de l'État ont été plus fortement impactés par la crise en raison de la baisse des recettes de fonctionnement couplée à une progression dans les mêmes proportions des dépenses de fonctionnement liées au soutien massif à l'activité.

La dette publique aura augmenté de 275 milliards d'euros en 2020, pour atteindre 115% du PIB. Les comptes de l'État et de la Sécurité sociale font apparaître une forte augmentation de l'endettement. La dette des APUL progresse, mais dans des proportions moindres ; elle représente 10% de la dette publique, contre 93,4% pour l'État.

Endettement des administrations en % du PIB



Source : FCL – Gérer la Cité

Le surcroît d'endettement lié à la crise du Covid-19 est estimé par le gouvernement à 165Md€ pour le seul budget de l'État. Ce dernier prévoit d'affecter chaque année

au remboursement de la dette Covid 6% de la croissance des ressources par rapport à l'année 2020, ce qui selon ses prévisions permettrait une trajectoire de remboursement sur 20 ans.

	en % PIB			en milliards d'euros (Md€)			Variation en Md€		Variation en %	
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Dette publique										
Adm.Publiques Centrales	80,4%	80,9%	93,3%	1 837,8	1 907,1	2 084,8	+69,3	+177,7	+3,8%	+9,3%
APUL (1)	8,7%	8,6%	10,0%	205,7	210,5	229,8	+4,7	+19,4	+2,3%	+9,2%
Sécurité Sociale	8,6%	7,9%	11,7%	204,1	193,2	271,1	-10,9	+77,9	-5,3%	+40,3%
Ensemble	97,7%	97,4%	114,9%	2 247,6	2 310,8	2 585,7	+63,1	+274,9	+2,8%	+11,9%

(1) Administrations Publiques Locales

Le déficit public diminuerait à 8,4% du PIB en 2021 et 4,8% en 2022 en raison du rebond de l'économie et de la réduction progressive des mesures exceptionnelles de soutien. Il resterait encore élevé avec 124,5 Md€ en 2022. L'endettement public resterait également très élevé. Le redressement des comptes devra se poursuivre post 2022.

			PLF 2022	
	2019	2020	2021	2022
Solde public en Md€	-74,7	-209,2	-205,6	-124,5
PIB en Md€	2437,6	2302,9	2452,3	2587,9
Solde public en % PIB	-3,1%	-9,1%	-8,4%	-4,8%
Dette publique en % PIB	97,5%	115,0%	115,6%	114,0%

II. Loi de finances 2022 – Mesures spécifiques aux collectivités territoriales

A. Evolution des concours financiers de l'Etat

L'augmentation de l'enveloppe est plafonnée à 264M€ pour atteindre un montant de 41.29 Mds de concours en 2022.

Les principaux mouvements constatés concernent notamment :

-La baisse de 560 M€ des concours liés à la crise sanitaire, avec la suppression de certaines dotations exceptionnelles (achat de masques...) et la réduction des crédits du dispositif de compensation des pertes de recettes de 410 M€ ;

-L'augmentation de 337 M€ des crédits de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (+59%) ;

-Des progressions liées aux mesures de baisse des impôts de production décidées en loi de finances 2021 (réduction de 50% de la CVAE et des valeurs locatives des locaux industriels imposés à la TFB et à la CFE).

B. La stabilisation du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2022

Le montant de la DGF est stable à périmètre constant pour la cinquième année consécutive et ressort à 26.78 milliards d'euros.

En ce qui concerne la péréquation, le gouvernement prévoit une progression de 190 millions d'euros des dotations de péréquation communales :

- + 95M€ pour la dotation de solidarité urbaine (DSU)
- + 95 M€ pour la dotation de solidarité rurale (DSR).

L'augmentation est un peu plus importante que celle constatée ces dernières années. En 2019, 2020 et 2021, elle s'élevait à 90 M€ pour chacune des deux dotations.

Comme en 2021, l'augmentation est financée par l'écrêtement de la dotation forfaitaire. Cet écrêtement s'applique aux communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur à 75% de la moyenne des communes.

C. Modification des indicateurs financiers utilisés pour le calcul des dotations et des mécanismes de péréquation

La modification du panier de recettes des communes et EPCI en 2021 rend nécessaire la réforme des indicateurs financiers utilisés pour la répartition des dotations et des mécanismes de péréquation. Comme ces indicateurs s'appuient principalement sur des données financières N-1, la première année d'application de la réforme sera 2022.

Dès la LFI 2021, une première version de réforme des indicateurs avait été proposée. Les travaux du comité des finances locales (CFL) sur le sujet se sont poursuivis cette année. Les dispositions du PLF 2022 apportent peu d'évolutions concernant la prise en compte du nouveau panier de ressources fiscales.

En revanche, elles rénovent plus largement les indicateurs afin de donner une image plus fidèle de la situation de la collectivité.

Deux évolutions majeures sont à noter :

- La prise en compte dans les potentiels fiscaux / financiers de nouvelles ressources pour les communes, en particulier les droits de mutation à titre onéreux (DMTO - moyenne sur trois ans), la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), la taxe sur les pylônes et la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour les communes qui l'ont mise en place.
- La simplification du calcul de l'effort fiscal communal et de l'effort fiscal agrégé.

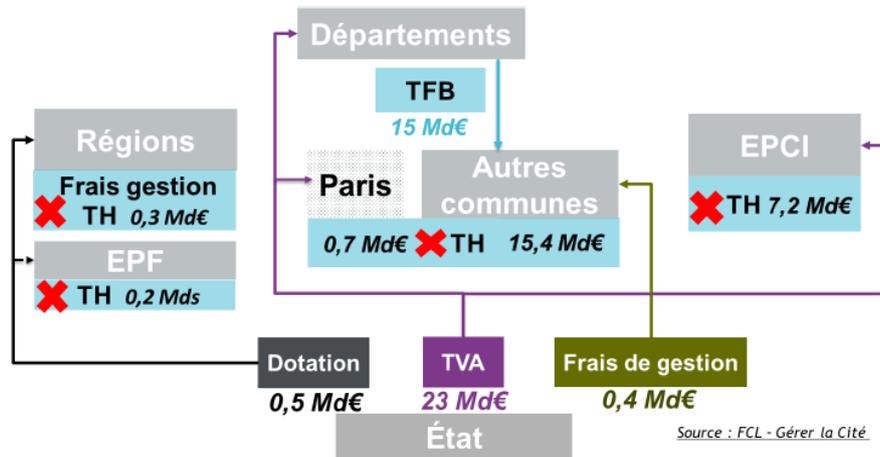
D. Suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales

Le projet de loi de finances 2022 vient confirmer le calendrier acté en 2018. Pour rappel, une réforme a été engagée pour supprimer la taxe d'habitation portant sur la résidence principale. Depuis 2020, 80% des ménages les plus modestes qui s'en acquittaient n'en sont plus redevables. Elle reste donc redevable par 20% des ménages plus aisés.

En 2021, ils ont bénéficié d'un dégrèvement de 30%. En 2022, ils auront droit à un dégrèvement de 65%. Le coût de cette mesure est estimé à 2,9 milliards en 2022. L'impôt local sera définitivement supprimé en 2023.

Du coté des collectivités, elles perçoivent le nouveau panier de ressources depuis 2021.

Le schéma ci-dessous synthétise les transferts actés.



Source : FCL - Gérer la Cité

*EPF : établissement public foncier

E. La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2022

Depuis 2018, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est automatiquement indexée, lorsqu'elle est positive, sur la variation sur un an au mois de novembre de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH).

En septembre 2021, la progression sur un an de l'IPCH s'établit à +2,7%, ce qui augure d'une revalorisation des bases au-delà des 2%, sauf retournement de tendance au cours des deux prochains mois.

Il faut remonter à 2009 et 2019 pour avoir une revalorisation forfaitaire supérieure à 2%. Attention, depuis 2019 la revalorisation forfaitaire ne s'applique plus sur les locaux professionnels et commerciaux, dont l'évolution tarifaire est désormais liée à celle des loyers de ces locaux dans chaque département.



III. La situation financière de la collectivité fin 2021

Pour permettre le suivi de l'évolution de la situation financière de la ville, nous allons analyser les points suivants :

- les ressources de fonctionnement ;
- les dépenses de fonctionnement ;
- l'évolution du taux d'épargne brute ;
- l'évolution des dépenses d'équipement ;
- la gestion de la dette.

L'analyse est effectuée à partir des comptes administratifs 2016 à 2020 et du réalisé 2021 anticipé au 30 octobre 2021. Les chiffres 2021 sont donc susceptibles d'évoluer selon l'activité réelle des derniers mois de l'exercice.

A. Les ressources de fonctionnement

a) La vue d'ensemble de l'évolution des recettes de fonctionnement

	2016	2017	2018	2019	2020	CA 2021 anticipé	Evol. Moy 16-21
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	757,3K€	832,6K€	748,1K€	678,6K€	141,6K€	180,9K€	-24,9%
70 - PRODUITS DE SERVICES	1 303,3K€	1 137,3K€	1 432,0K€	1 475,5K€	1 712,4K€	1 835,8K€	7,1%
<i>Evol.</i>	-10,1%	-12,7%	25,9%	3,0%	16,1%	7,2%	
73 - IMPOTS ET TAXES	27 413,2K€	26 999,9K€	27 650,4K€	27 977,5K€	28 367,4K€	29 201,6K€	1,3%
<i>Evol.</i>	4,7%	-1,5%	2,4%	1,2%	1,4%	2,9%	
<i>dont impôts locaux</i>	20 261,5K€	20 546,4K€	21 008,5K€	21 467,9K€	21 726,5K€	22 441,6K€	2,1%
<i>dont attribution de compensation</i>	3 455,0K€	3 301,1K€	3 021,0K€	3 063,8K€	3 063,8K€	2 828,0K€	-3,9%
74 - DOTATIONS et SUBVENTIONS	5 831,8K€	5 934,6K€	6 135,3K€	6 182,6K€	6 397,9K€	6 405,3K€	1,9%
<i>Evol.</i>	-12,8%	1,8%	3,4%	0,8%	3,5%	0,1%	
<i>dont dotation globale de fonctionnement</i>	4 545,6K€	4 342,8K€	4 547,4K€	4 524,9K€	4 542,7K€	4 566,9K€	0,1%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION	1 308,5K€	1 300,6K€	1 311,8K€	877,3K€	951,9K€	840,1K€	-8,5%
<i>Evol.</i>	17,9%	-0,6%	0,9%	-33,1%	8,5%	-11,7%	
Total recettes de gestion	36 614,2K€	36 205,0K€	37 277,6K€	37 191,5K€	37 571,3K€	38 463,7K€	1,0%
<i>Evol.</i>	0,9%	-1,1%	3,0%	-0,2%	1,0%	2,4%	
76 - PRODUITS FINANCIERS	5,5K€	4,7K€	1,7K€	2,9K€	3,1K€	3,9K€	-6,7%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS (hors 775)	479,3K€	390,6K€	504,9K€	647,0K€	1 436,3K€	685,5K€	7,4%
Total recettes réelles de fonctionnement	37 099,0K€	36 600,3K€	37 784,2K€	37 841,5K€	39 010,6K€	39 153,0K€	1,1%
<i>Evol.</i>	0,3%	-1,3%	3,2%	0,2%	3,1%	0,4%	

Sur la période, les recettes augmentent en moyenne de 1.1%.

Le poste 013 atténuation de charges enregistre la comptabilisation de la participation des agents aux chèques déjeuner et le remboursement des indemnités journalières. Ce poste est en baisse entre 2019 et 2020 compte tenu du changement d'imputation comptable de la mise à disposition des ATSEM pour l'activité périscolaire désormais prévu au compte 70846.

Il est également à noter une baisse des recettes en 2020 (sur la somme du chapitre 013 et 70) compte tenu de l'impact et des mesures de soutien liées de la crise sanitaire avec la baisse des occupations foires et marchés, de la baisse des droits de

mutation et de la suppression – sur l'exercice 2020 - de la taxe sur la publicité. En 2021, les recettes des services sont moins perturbées par la crise sanitaire. L'attribution de compensation versée par l'agglomération enregistre une baisse compte tenu du remboursement des nouveaux services communs (DG, secrétariat général, service des assemblées ...)

b) L'évolution de la dotation forfaitaire

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Population DGF	38 494 +1 018 hab + 2,72%	38 984 +490 hab + 1,27%	40 149 +1 165 hab + 2,99%	40 383 +234 hab + 0,58%	40 686 +303 hab + 0,75%	41 129 +443 hab + 1,09%
Part dynamique de la population	113,2K€	54,6K€	130,1K€	26,1K€	33,8K€	49,7K€
Ecretement	-130,0 K€	-98,8 K€	-72,8 K€	-73,5 K€	-56,8 K€	-58,2 K€
Dotation forfaitaire avant CRFP	5 375,7K€	5 331,4K€	5 388,7K€	5 340,8K€	5 317,8K€	5 309,4K€
Participation redress. Comptes publi variation	-1 799,9K€ -740,4K€	-2 135,4K€ -335,5K€	-2 135,4K€ 0,0K€	-2 135,4K€ 0,0K€	-2 135,4K€ 0,0K€	-2 135,4K€ 0,0K€
Dotation forfaitaire	3 575,8K€ -757,2K€ -17,48%	3 196,0K€ -379,8K€ -10,62%	3 253,3K€ 57,3K€ 1,79%	3 205,4K€ -47,8K€ -1,47%	3 182,4K€ -23,0K€ -0,72%	3 174,0K€ -8,5K€ -0,27%
DNP	287,9 K€ 20,00%	345,4 K€ 19,97%	414,6 K€ 20,03%	373,1 K€ -10,00%	335,8 K€ -10,00%	302,2 K€ -10,00%
DSU	681,9 K€ 1,00%	801,9 K€ 17,59%	880,0 K€ 9,74%	946,3 K€ 7,53%	1024,4 K€ 8,25%	1090,7 K€ 6,47%
Total DGF	4 545,6K€ -702,5K€ -13,4%	4 343,3K€ -202,3K€ -4,5%	4 547,9K€ 204,6K€ 4,7%	4 524,9K€ -23,0K€ -0,5%	4 542,7K€ 17,8K€ 0,4%	4 566,9K€ 24,2K€ 0,5%

La dotation forfaitaire, principal concours versé par l'État, enregistre une diminution drastique depuis 2014.

Cette réduction est due essentiellement à la participation pour le redressement des comptes publics. Depuis 2018, la contribution au redressement des comptes publics est figée à – 2 135K€ par an.

En prenant en compte les dotations de péréquation (DNP et DSU), la dotation globale de fonctionnement 2021 est en légère hausse de 0.5%. Rapportée à l'habitant la DGF est néanmoins en léger recul de 0,5 %.

c) L'évolution de la fiscalité reversée par la Communauté d'Agglomération

Le mécanisme des attributions de compensation (AC) a pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources opérés lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) opte pour le régime de la fiscalité professionnelle unique (anciennement taxe professionnelle unique) et lors de chaque transfert de compétence entre l'EPCI et ses communes membres.

A travers l'attribution de compensation, l'EPCI a vocation à reverser à la commune le montant des produits de fiscalité professionnelle perçus par cette dernière, l'année précédant celle de la première application du régime de la FPU, en tenant compte du montant des transferts de charges opérés entre l'EPCI et la commune, calculé par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Pour rappel, en 2005, la communauté de communes la Sésame, devenue la CA Montélimar Agglomération, s'est substituée à la ville pour la perception de la taxe professionnelle d'un montant de 13 635K€. En 2018, le montant de l'AC versé par la CA Montélimar Agglomération ressort à 4 178K€, en baisse par rapport à 2017 compte tenu du transfert de la compétence ZAE et GEMAPI. En 2019, le montant est identique à 2018.

Depuis 2005, le montant cumulé des dépenses nettes liées aux compétences transférées à l'agglomération est de (13 635 – 4178) 9 457K€.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
AC année N-1	4 437 K€	4 437 K€	4 398 K€	4 178 K€	4 178 K€	4 178 K€
Transfert périscolaire						
Transfert Promotion du tourisme		29 K€				
Transfert PLU		-68 K€	-23 K€			
Transfert ZAE			-182 K€			
Transfert Gemapi			-15 K€			
AC année N	4 437 K€	4 398 K€	4 178 K€	4 178 K€	4 178 K€	4 178 K€
Effets financiers des services communs	-982 K€	-1 097 K€	-1 157 K€	-1 114 K€	-1 114 K€	-1 350 K€
Régularisation services communs 2019-2020						-38 K€
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	205 K€					
Total Montant reversé par l'Agglo	3 660 K€	3 506 K€	3 226 K€	3 268 K€	3 268 K€	3 033 K€
Variation en €	0 K€	-154 K€	-280 K€	43 K€	0 K€	-236 K€

De plus, les effets financiers des services communs (finances, RH, affaires juridiques et archives) sont imputés sur l'attribution de compensation conformément à la convention délibérée le 30 mars 2015. Cette convention prévoit un montant à rembourser à l'agglomération estimé à 982K€ et est réajusté en fonction des dépenses réellement constatées au compte administratif de l'agglomération. En 2022, le montant à rembourser est en hausse compte tenu du renforcement de la mutualisation par la création de nouveaux services communs (DG, assemblées,...). La ville reçoit également une dotation de solidarité communautaire de 205K€ par an. Au global en 2021, l'agglomération a reversé 3 033K€ soit -236K€ par rapport à 2020.

B. Les dépenses de fonctionnement

d) La vue d'ensemble de l'évolution des dépenses de gestion

	2016	2017	2018	2019	2020	CA 2021 anticipé	Evol. Moy 16-21
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL <i>Evol.</i>	11 090,8K€ -1,4%	11 394,7K€ 2,7%	11 539,6K€ 1,3%	12 354,5K€ 7,1%	10 718,1K€ -13,2%	12 111,7K€ 13,0%	1,8%
012 - CHARGES DE PERSONNEL <i>Evol.</i>	14 408,3K€ -8,3%	14 569,3K€ 1,1%	14 263,1K€ -2,1%	14 945,5K€ 4,8%	15 673,5K€ 4,9%	16 180,9K€ 3,2%	2,3%
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS <i>Evol.</i>	446,9K€ 38,6%	507,8K€ 13,6%	465,3K€ -8,4%	462,2K€ -0,7%	436,1K€ -5,6%	411,9K€ -5,6%	-1,6%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION <i>Evol.</i>	3 598,0K€ -8,7%	3 604,6K€ 0,2%	3 580,6K€ -0,7%	3 590,1K€ 0,3%	3 876,9K€ 8,0%	4 039,3K€ 4,2%	2,3%
66 - CHARGES FINANCIERES <i>Evol.</i>	1 013,1K€ -16,2%	959,6K€ -5,3%	895,7K€ -6,7%	841,6K€ -6,0%	833,9K€ -0,9%	792,0K€ -5,0%	-4,8%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	65,7K€	222,9K€	171,2K€	225,6K€	171,2K€	170,3K€	21,0%
68 - PROVISIONS	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	60,0K€	60,0K€	
Total dépenses réelles de fonctionnement <i>Evol.</i>	30 622,7K€ -5,7%	31 258,9K€ 2,1%	30 915,5K€ -1,1%	32 419,5K€ 4,9%	31 769,7K€ -2,0%	33 766,0K€ 6,3%	2,0%

Sur la période, les dépenses augmentent en moyenne de 2%.

La baisse constatée en 2018 est liée au transfert de la compétence « ZAE » et « GEMAPI » à l'agglomération.

En 2020, le confinement a eu pour conséquence de faire baisser les charges à caractère général compte tenu de l'annulation de certaines animations et d'augmenter de façon importante la subvention d'équilibre versée au budget annexe de stationnement pour compenser la perte de recettes. La subvention est passée de 340K€ en 2019 à 770K€.

En 2021, les charges à caractère général sont à un niveau quasi identique à celui d'avant crise.

L'évolution des charges de personnel est décrite dans le paragraphe suivant.

e) La gestion des ressources humaines

❖ Evolution des dépenses de personnel depuis 2016

	2016	2017	2018	2019	2020	CA 2021 anticipé	Evol. Moy 16-21
012 - CHARGES DE PERSONNEL <i>Evol.</i>	14 408,3K€ -8,3%	14 569,3K€ 1,1%	14 263,1K€ -2,1%	14 945,5K€ 4,8%	15 673,5K€ 4,9%	16 180,9K€ 3,2%	2,3%
% des dépenses de fonctionnement	47,1%	46,6%	46,1%	46,1%	49,3%	47,9%	

En moyenne sur la période, les dépenses de personnel ont augmenté de 2.3%.

Sur la période, les évolutions s'expliquent par :

- la mise en œuvre de mesures nationales qui s'imposent à la commune en matière d'emploi et de carrière, d'augmentation des cotisations,

- la mise en œuvre de mesures gouvernementales et notamment la poursuite du PPCR (parcours professionnel des carrières et des rémunérations, mesure d'ordre national qui s'applique à l'ensemble des fonctionnaires),
- le « glissement vieillesse technicité » (GVT) du personnel municipal,
- le transfert du personnel à l'agglomération lié aux compétences transférées (périscolaire, PLU...),
- la création de services nouveaux, tel que le centre municipal de santé.

En 2021, les dépenses de personnel auront augmenté de 3.2%. Elles représentent 47.9% du budget de fonctionnement.

Cette évolution est due en particulier à l'impact, en année pleine, de la mise en place du centre municipal de santé qui aura mobilisé 271 000 € sur 2021 en plus des 152 000 € déjà enregistrés en 2020.

Par ailleurs, on retiendra l'impact de la fin de la mise en œuvre du PPCR, pour la dernière année, qui consacre la revalorisation, en 2021, de nombreux agents de catégorie C, B et A entraînant de facto une augmentation de 1% de la masse salariale, au vu du nombre important d'agents concernés. Cumulée avec le GVT (glissement vieillesse technicité), cette hausse de la masse salariale, indépendante de toute action, est estimée à 1,9% sur l'année 2021.

I. Evolution du nombre d'agents

L'évolution des effectifs pour 2021 fait apparaître un solde négatif, entre le mois de décembre 2020, et le mois d'octobre 2021, de - 3 agents. En nombre d'ETP, la collectivité enregistre une augmentation de 1,93 ETP (équivalent temps plein) due à une déprécarisation des « petits contrats » d'accompagnement des familles dans le cadre de la politique des quartiers.

Les effectifs au 31/10/2021 sont de 385 agents, pour 365,75 ETP.

II. Structure des départs à la retraite

L'âge moyen de départ à la retraite constaté sur les 12 derniers mois est assez élevé. Les agents reculent au maximum leur départ afin de bénéficier d'une meilleure base de calcul de leur pension. Cet âge moyen augmente d'année en année, et est passé au-dessus de la barre des 63,5 ans en 2020. Il est stable sur 2021.

C. L'évolution du ratio de rigidité des charges structurelles

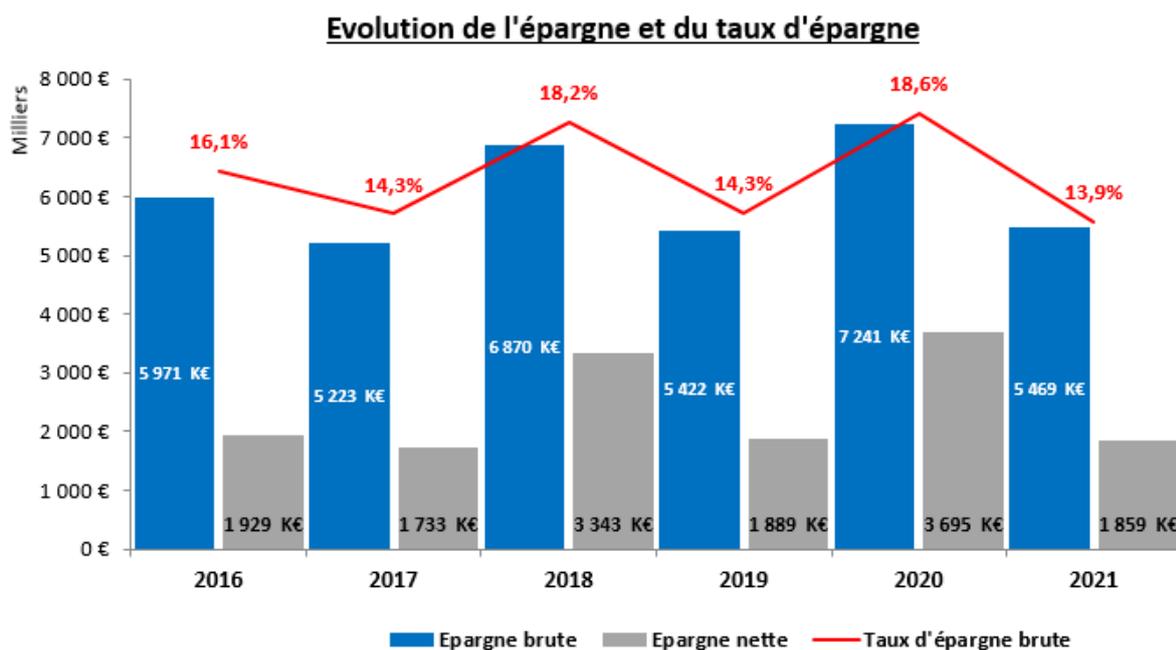
Le ratio de rigidité des charges structurelles se calcule en ajoutant les frais de personnel et l'annuité de la dette, puis en divisant la somme ainsi obtenue par les recettes réelles de fonctionnement. Cet indicateur mesure le poids des charges structurelles rigides (dépenses obligatoires). Une proportion trop importante limite, en effet, les marges de manœuvre de la collectivité.

	2016	2017	2018	2019	2020	CA 2021 anticipé
Charges de personnel	14 408,3K€	14 569,3K€	14 263,1K€	14 945,5K€	15 673,5K€	16 180,9K€
Annuité de dette	5 036,0K€	4 397,7K€	4 421,2K€	4 368,5K€	4 380,0K€	4 402,1K€
Recettes réelles de fct (hors cessions)	37 099,0K€	36 600,3K€	37 784,2K€	37 841,5K€	39 010,6K€	39 235,2K€
Ratio de rigidité	0,52	0,52	0,49	0,51	0,51	0,52

Le poids des charges structurelles rigides est globalement cohérent avec les taux constatés sur les derniers exercices. Fin 2021, la collectivité peut donc agir sur 48% de ses dépenses dans le cas où elle aurait besoin de marges de manœuvre supplémentaires.

D. L'évolution de l'épargne et du taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement)

Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peut être consacrée à l'investissement ou au remboursement de la dette. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui n'est pas absorbée par les dépenses récurrentes de fonctionnement.



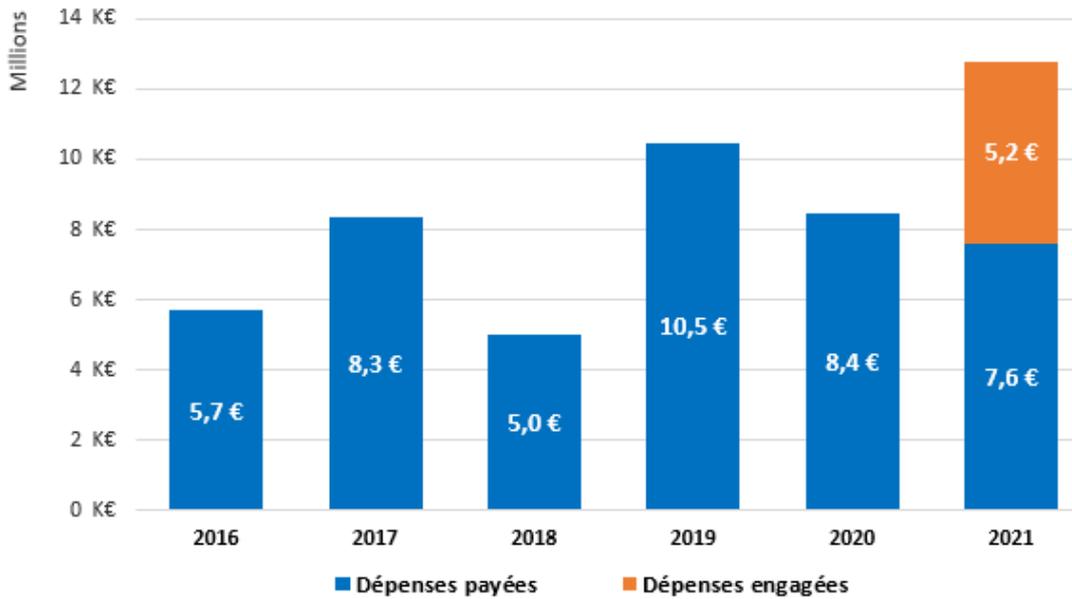
En 2017, l'épargne est en légère baisse compte tenu du nouveau prélèvement au titre de la participation au redressement des comptes publics et de la non perception du rôle complémentaire exceptionnel de 600K€ encaissé en 2016.

Fin 2019, l'épargne est en baisse compte tenu de l'augmentation des effectifs notamment à la police municipale, aux dépenses spécifiques liées à l'action « cœur de ville » et à l'organisation du banquet républicain.

Fin 2020, l'épargne est en hausse compte tenu de l'impact de la crise sanitaire sur l'activité des services.

En 2021, l'épargne devrait être au même niveau que celle de 2019.

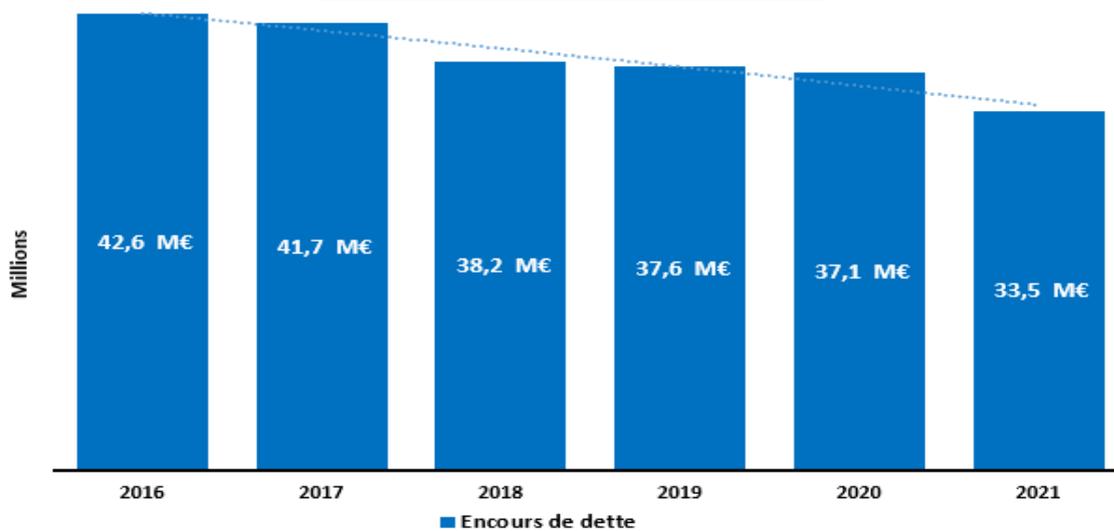
E. L'évolution des dépenses d'équipement



Le niveau de l'investissement est lié au cycle électoral mais également aux contraintes financières (évolution des dotations de l'Etat, de la fiscalité, des dépenses de fonctionnement...). En 2021, les dépenses d'équipement réalisées devraient être de l'ordre de 12.8M€ (payées et restant à payer).

F. La gestion de la dette

f) L'évolution de l'encours de dette

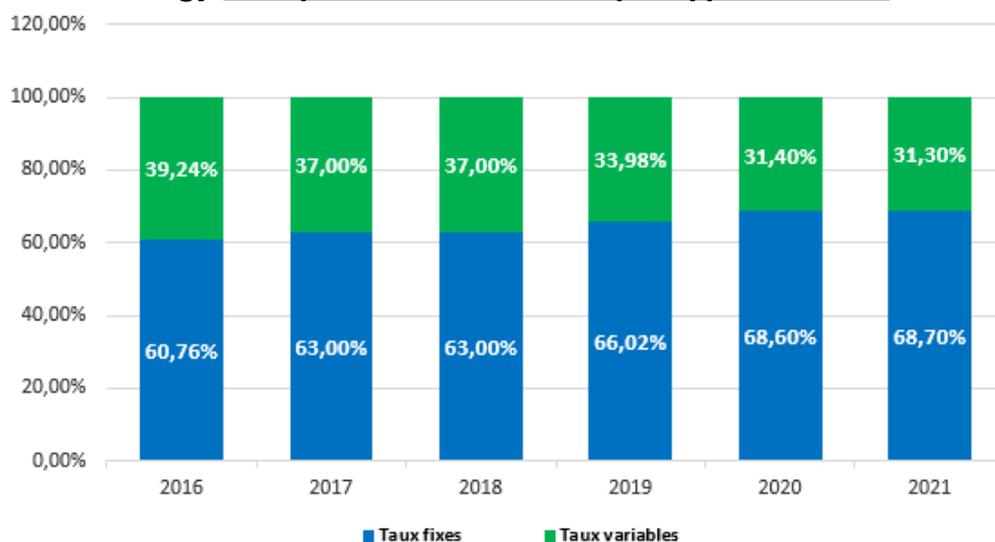


	2019	2020	2021
Dette / Hab.	942 €/hab.	922 €/hab.	823 €/hab.
	-2,1%	-4,3%	-12,6%

En 2021, la dette par habitant a baissé de 12.6% compte tenu d'un remboursement de 3 546K€ et d'aucune mobilisation d'emprunt nouveau d'ici la fin de l'année. Elle ressort à **823€/hab.**

Il convient de préciser qu'un contrat de 2M€ devra être signé, sans mobilisation, d'ici la fin de l'année pour permettre le financement des restes à réaliser d'investissement.

g) La répartition de la dette par types de taux



L'intérêt d'une gestion active de la dette est de piloter le volume des frais financiers et de réduire l'exposition de la dette aux risques de taux.

Afin de répartir ces risques et de sécuriser sa dette, la ville de Montélimar a diversifié le plus possible son encours de dette.

Fin 2021, la ville dispose d'un socle à taux fixe de 68.7% dans son encours de dette. La part du socle à taux variable est de 31.3% et a permis de profiter du niveau historiquement bas de ces taux.

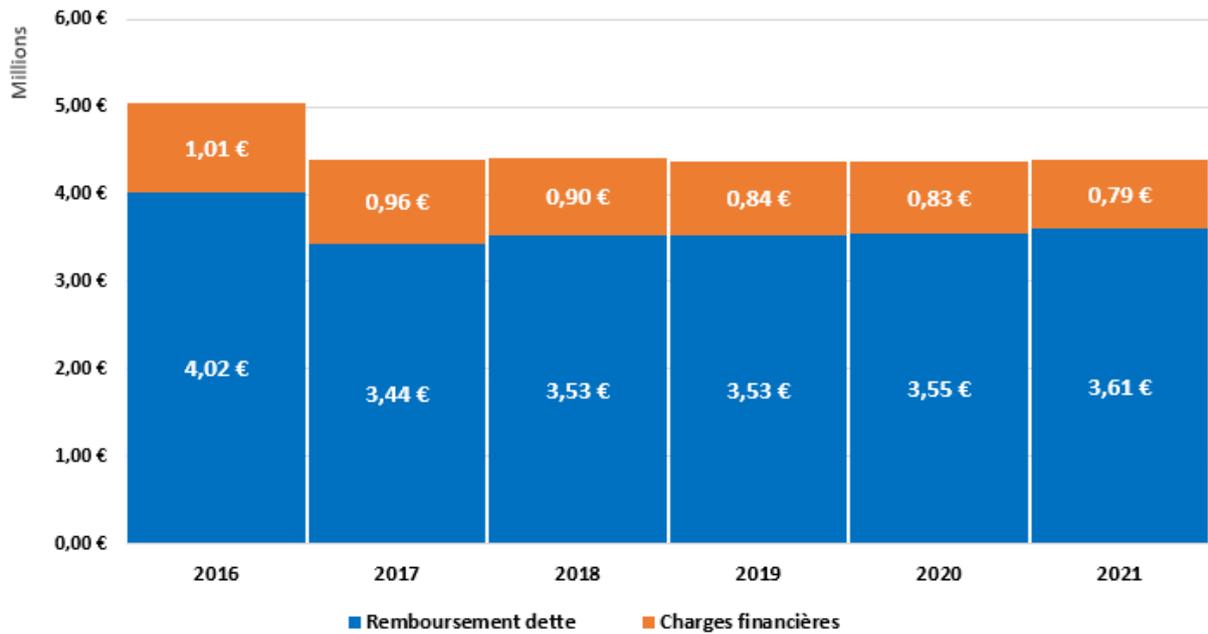
h) L'évolution du coût de la dette

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taux moyen fixe	3,54%	3,42%	3,30%	3,23%	2,94%	2,90%
Taux moyen variable	0,50%	0,40%	0,40%	0,41%	0,40%	0,37%
Taux moyen structuré	3,81%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Taux moyen de l'exercice	2,35%	2,26%	2,22%	2,21%	2,12%	2,09%
Charges financières	1 013 K€	959 K€	896 K€	842 K€	834 K€	792 K€
Variat.	-16,2%	-5,3%	-6,6%	-6,7%	-6,9%	-5,9%

La répartition entre taux fixe et taux variable a permis de profiter des opportunités de marché et par conséquent, de maîtriser les intérêts payés. Le taux d'intérêt moyen est resté inférieur à 3% sur la période.

En 2021, la charge de la dette a baissé de 5.9% par rapport à 2020.

L'évolution de l'annuité de dette



L'annuité correspond à l'application des clauses financières de chaque contrat de prêt souscrit tout au long de la vie de la commune.

IV. Les orientations budgétaires 2022

L'élaboration du budget est un acte fort qui traduit la politique d'une collectivité pour l'année à venir.

Cette partie a pour vocation de présenter les grandes tendances structurant le budget de la commune pour l'exercice 2022.

Ce budget devra traduire les orientations suivantes :

- ✓ La stabilité des impôts locaux ;
- ✓ La maîtrise des coûts de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement ;
- ✓ La poursuite d'un programme d'investissement visant la modernisation et l'amélioration du patrimoine communal et des services aux habitants ;
- ✓ La recherche de financements extérieurs pour optimiser les ressources de la commune.

L'année 2021 a permis d'impulser une nouvelle dynamique et une nouvelle méthode de travail. Méthode basée sur le dialogue, la vision et l'équité. Elle sera amplifiée en 2022 avec l'ambition d'adapter les moyens aux priorités de l'équipe municipale permettant d'améliorer le bien-être des habitants et le développement de la ville.

Le projet, qui sera proposé, s'appuiera sur un budget réaliste avec un objectif d'optimisation des dépenses.

Cet objectif est nécessaire afin de ne pas dégrader l'épargne (capacité d'autofinancement) et de ne pas avoir à recourir massivement à l'emprunt pour financer les investissements nécessaires au développement de la ville. Le but étant de garder une capacité de désendettement inférieure au ratio d'alerte fixé à 12 ans.

Néanmoins, un certain nombre de dépenses s'imposent à la nouvelle équipe municipale avec les constats suivants :

- Un patrimoine bâti très dégradé, conséquence d'un sous-investissement chronique dans l'entretien des bâtiments publics (hôtel de ville, écoles...) ;
- Une flotte de véhicules vétustes dont l'âge moyen est de 11 ans ;
- des services sous dotés en moyens humains ne permettant pas d'accomplir correctement les missions qui leur sont dévolues.

Cette situation impliquera non seulement un effet de rattrapage mais aussi un surcoût en termes de réhabilitation avec un impact non négligeable sur les finances de la ville.

A. Les recettes de fonctionnement

A ce stade de la préparation du budget 2022, les estimations de recettes sont les suivantes :

Chapitre	BP 2021	BP 2022	Evol.22-21
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	195,0 K€	155,0 K€	-20,5%
70 - PRODUITS DE SERVICES	2 155,7 K€	2 199,6 K€	2,0%
73 - IMPOTS ET TAXES	28 769,7 K€	29 134,6 K€	1,3%
74 - DOTATIONS et SUBVENTIONS	6 437,5 K€	6 520,6 K€	1,3%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	840,1 K€	815,7 K€	-2,9%
76 - PRODUITS FINANCIERS	2,5 K€	3,0 K€	20,8%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	703,5 K€	587,0 K€	-16,6%
78 - REPRISES SUR PROVISIONS	29,2 K€	0,0 K€	-100,0%
Total général	39 133,2 K€	39 415,4 K€	0,7%

013 – Atténuations de charges

Dans ce chapitre sont comptabilisés la participation des agents aux chèques déjeuner (115K€) et le remboursement des indemnités journalières. Le montant est réajusté au réalisé 2021.

70 – Produit des services

Ce chapitre englobe les recettes liées aux concessions cimetières, aux redevances d'occupation du domaine public (terrasses, travaux...), à la redevance photovoltaïque du bâtiment de Gournier et du parc de Fortuneau, aux activités des centres sociaux (famille et prestation CAF), à la facturation à l'agglomération des services partagés, au remboursement des charges locatives (MSP...), au remboursement des mises à disposition du personnel et aux recettes des consultations du centre municipal de santé (CMS).

La variation 2022 de ce chapitre est expliquée par le remboursement de 2 agents mis à disposition de l'agglomération et le réajustement des recettes des consultations du CMS moins importantes que prévues initialement (-116K€).

73 – Impôts et taxes

Ce chapitre comptabilise les contributions directes (TH et TF), la fiscalité reversée par l'agglomération, les taxes liées à la production énergétique, la taxe sur la publicité et les droits de mutation.

	BP 2021	BP 2022	Evol.22-21
Impôts locaux	22 447,5 K€	22 931,6 K€	2,2%
Taxe sur les friches commerciales	0,0 K€	55,0 K€	
Fiscalité reversée	3 398,3 K€	2 957,1 K€	-13,0%
Taxes production énergétique	969,9 K€	984,9 K€	1,5%
Taxe sur la publicité	230,0 K€	250,0 K€	8,7%
Droits de mutation	1 580,0 K€	1 820,0 K€	15,2%
Autres	144,0 K€	136,0 K€	-5,6%
Total	28 769,7 K€	29 134,6 K€	1,3%

Concernant, les contributions directes, conformément aux engagements, les taux d'imposition n'augmenteront pas en 2022.

L'estimation des impôts locaux est la suivante :

K€	2021	2022
Bases nettes TH	2 162 417 €	2 201 341 €
<i>Evolution</i>	- 96,6%	+ 1,8%
Taux TH	14,09%	14,09%
Produit TH	304 685 €	310 169 €
Bases totales FB	59 816 000 €	61 191 768 €
<i>Evolution</i>	- 3,9%	+ 2,3%
Taux FB	36,05%	36,05%
Coefficient correcteur	1,0142	1,0142
Produit FB	21 869 225 €	22 372 217 €
Bases FNB	370 100 €	367 343 €
<i>Evolution</i>	- 2,5%	- 0,7%
Taux FNB	67,85%	67,85%
Produit FNB	251 113 €	249 242 €
Produit fiscal direct	22 425 023 € + 1,8%	22 931 628 € + 2,3%

La fiscalité reversée est en baisse compte tenu du renforcement de la mutualisation par la création de nouveaux services communs (DG, assemblées,...).
 Les droits de mutation sont en hausse en 2021 et la tendance devrait se poursuivre en 2022 avec l'augmentation des transactions post crise sanitaire.

74 – Dotations et participations

Ce chapitre englobe la dotation globale de fonctionnement, les compensations liées aux dégrèvements de fiscalité versées par l'Etat, les contrats aidés et les diverses subventions (Fisac, sauvegarde de l'enfance et centre municipal de santé).

Il est prévu une recette supplémentaire d'environ 90K€ correspondant à des subventions sollicitées et obtenues pour financer des embauches (coordonnateur santé, agents de propreté urbaine, agents des espaces verts...). Une subvention de 30k€ a également été sollicitée et obtenue afin de financer les petits déjeuners dans les écoles.

Concernant, la DGF, l'estimation tient compte des éléments du projet de loi de finances 2022 à savoir une dotation stable et une augmentation des dotations de péréquation (DSU et DSR) de 190 millions d'euros.

Cette augmentation est assurée par la mécanique de diminution annuelle de la dotation forfaitaire. Cet écrêtement concerne les communes dont le potentiel fiscal de l'année précédente est supérieur à 75% de la moyenne.

L'écrêtement 2022 de la ville est estimé à 67.1K€. L'estimation prend en compte une estimation d'augmentation de la population de +0.50%. Le montant de la DGF est estimé à 4 561.6K€ soit -5.3K€ par rapport à 2021.

	2021	2022
Population DGF	41 129 +443 hab + 1,09%	41 332 +203 hab + 0,49%
Part dynamique de la population	49,7K€	22,8K€
Ecretement	-58,2 K€	-67,1 K€
Dotation forfaitaire avant CRFP	5 309,4K€	5 265,1K€
Participation redress. Comptes publics variation	-2 135,4K€ 0,0K€	-2 135,4K€ 0,0K€
Dotation forfaitaire	3 174,0K€ -8,5K€ -0,27%	3 129,7K€ -44,3K€ -1,39%
DNP	302,2 K€ -10,00%	272,0 K€ -10,00%
DSU	1090,7 K€ 6,47%	1159,9 K€ 6,35%
Total DGF	4 566,9K€ 24,2K€ 0,5%	4 561,6K€ -5,3K€ -0,1%

75 – Autres produits de gestion

Ce chapitre enregistre toutes les recettes liées aux loyers perçues pour l'utilisation des bâtiments communaux et les autres produits de gestion (sport Zap, fourrière automobile, vente publicitaire du Mag, compensation tarifaire restauration scolaire et remboursement des repas des encadrants périscolaire).

Le niveau de recettes de ce chapitre reste stable par rapport à 2021.

77 – Produits exceptionnels

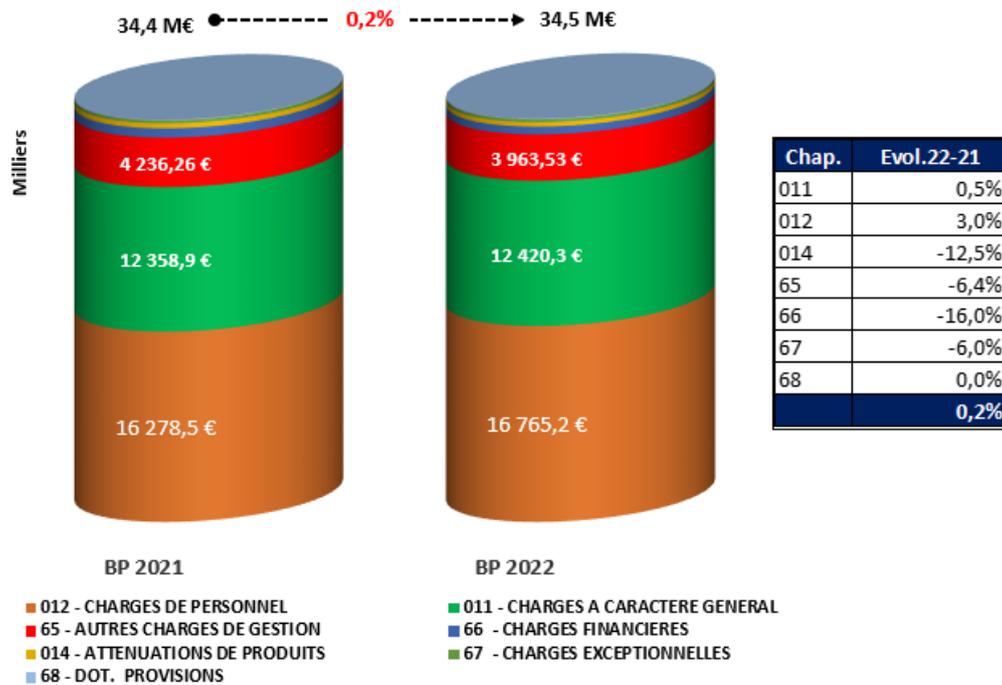
Ce chapitre enregistre principalement les produits perçus au titre des périls, des sinistres et des contentieux divers, du recouvrement des impayés de la restauration scolaire ainsi que l'annulation des rattachements de mandats émis à tort.

L'évaluation des produits exceptionnels reste estimative et prudente.

B. Les dépenses de fonctionnement

La méthode budget base zéro (BBZ) fondée sur une estimation de l'activité et non sur la reconduction automatique des dépenses de l'année précédente permet de répondre à l'objectif d'optimisation des dépenses tout en maintenant un niveau de service de qualité.

Globalement les charges de fonctionnement sont stables entre le budget 2021 et les prévisions pour 2022.



011- Charges à caractère général

Ce chapitre enregistre l'ensemble des dépenses nécessaires au bon fonctionnement de tous les équipements publics et aux animations de la ville. Ce budget est en légère hausse par rapport à 2021 avec comme objectif l'amélioration de l'efficacité. Il est à noter que la progression des charges à caractère général est très faible et en tout état de cause inférieure à l'inflation.

012 – Charges de personnel

Les charges de personnel prévisionnelles pour 2022 sont en augmentation de 3% par rapport au budget 2021.

Cette augmentation s'établit à 487 K€ dont 271 k€ pour le seul centre municipal de santé.

Cette augmentation est à relativiser eu égard aux recettes qui résultent de subventions obtenues par la municipalité pour le financement d'un certain nombre de postes. Ces recettes sont estimées à 230 K€. Nette de ces recettes, l'augmentation des coûts de personnel ne serait donc que de 257 K€ (soit + 1,57%), ce qui reste relativement correct au regard de l'impact du GVT chiffré à lui seul à 0,9% en 2022 et qui constitue un élément invariant de la croissance de la masse salariale.

Il est à noter que les prévisions budgétaires 2022 incluent le recrutement de 2 policiers municipaux supplémentaires, la création de 4 postes dans le secteur social (CCAS et Centres sociaux), et le recrutement de 9 agents recenseur pour 2 mois (le recensement 2021 ayant été annulé pour cause de COVID).

014- Atténuation de produits

Ce chapitre concerne le montant prélevé par l'Etat pour le fonds de péréquation (FPIC). Le montant 2022 est estimé, en fonction de la mise à jour des paramètres nationaux, à 379.8K€.

65 – autres charges de gestion

Ce chapitre regroupe les budgets pour les pertes sur créances irrécouvrables, les participations obligatoires (au Service Départemental d'Incendie et de Secours), les subventions aux organismes publics (dont le CCAS), les subventions aux associations et les indemnités aux élus

La variation de ce chapitre est notamment liée :

-
- au doublement de la subvention versée au CCAS
- à la baisse de la subvention d'équilibre au budget annexe stationnement de 350K€ compte tenu du changement de l'ensemble du matériel vétuste permettant d'améliorer les rotations et le niveau de recette.
- L'augmentation de la participation au centre de secours de +5% soit +84K€ pour compenser la non augmentation de la participation sur la durée du mandat précédent.

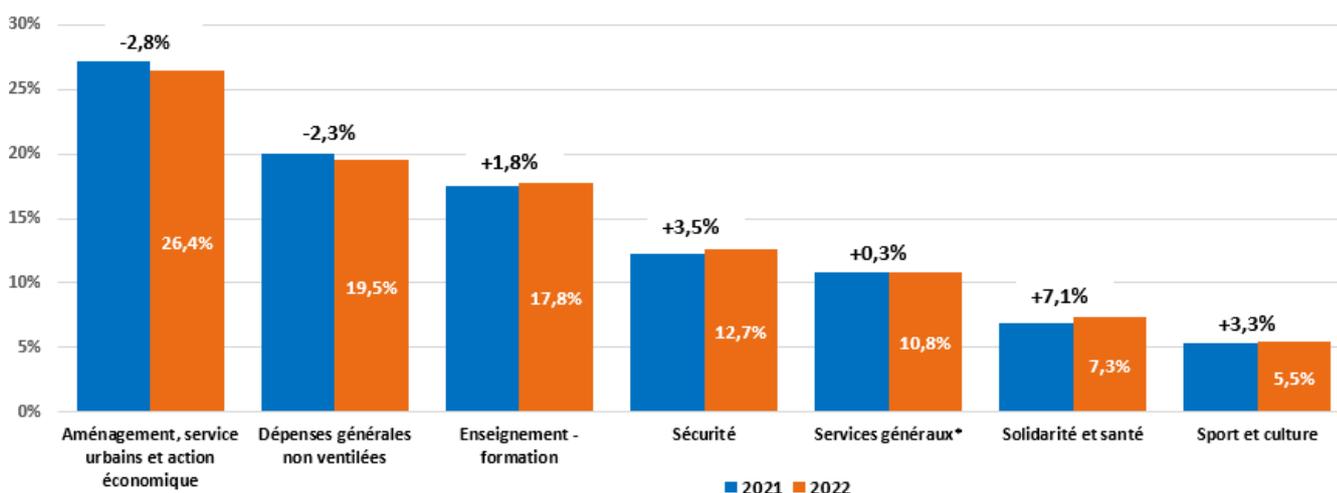
66 – Charges financières

Les charges devraient baisser de 126K€ grâce à d'une gestion active de la dette et de la baisse de l'encours de dette.

67 – Charges exceptionnelles

Ce chapitre enregistre les annulations des titres de recettes sur les exercices antérieurs, le règlement des indemnités suite aux contentieux ainsi que les inhumations des indigents, la participation pour la zone d'activités des Léonards et de Fortuneau et les crédits pour la gestion des procédures de périls. Ce budget reste stable par rapport à 2020.

La répartition par secteur est la suivante :



*Services généraux : Etat civil, assemblée locale, service des cimetières, vie associative, information-communication, fêtes et cérémonies....

Le budget aménagement, service urbains et action économique est estimé à 9.1M€.

78.4% de ce budget sera consacré à la propreté, la gestion des espaces verts, l'éclairage public et l'entretien de la voirie. Un budget supplémentaire de +1.4% est affecté à ce poste afin d'améliorer le cadre de vie des habitants.

Des crédits sont également prévus en 2022 pour la poursuite de l'animation du FISAC du centre-ville en lien avec les différents partenaires (CMA, CCI, SCIC...).

De manière globale, la baisse de ce secteur est liée à la réduction du besoin de subvention d'équilibre du budget annexe de stationnement (-350K€) conséquence positive des investissements voulus et réalisés par la municipalité .

Les dépenses générales non ventilées ne sont pas réparties comptablement mais interviennent forcément dans les autres secteurs d'activités. Ce budget est en baisse de 2.3% permettant ainsi de dégager des ressources supplémentaires pour les autres actions à destination des habitants.

Le budget enseignement et formation, en hausse de 1.8%, représente 17.8% des dépenses globales et permet de faire fonctionner les 7 écoles maternelles, 8 écoles élémentaires et 4 groupes scolaires (maternelle et élémentaire). Pour rappel, une dotation globale par enfant est attribuée à chaque école leur permettant d'utiliser les crédits en fonction de leur besoin et choix pédagogiques. De plus, la ville s'est engagée dans la mise en place des petits déjeuners fin d'année scolaire dernière et ce programme devrait se réaliser tout au long de l'année 2022

La sécurité reste une priorité avec environ 4.37M€ de prévus, en hausse de 3.5% avec notamment l'embauche de nouveaux policiers afin de garantir la sécurité de tous. Il est également prévu le soutien financier au centre de secours pour un montant de 1.76M€ (+ 5 % par rapport à 2021).

Le budget des services généraux, qui englobe le service de l'Etat civil, l'assemblée locale, le service cimetières, la vie associative, la communication et les fêtes et cérémonies, représente un montant de 3.7M€ et est stable par rapport à 2021.

Le budget solidarité et santé, en hausse de 7.1%, représente 7.3% des dépenses globales avec notamment le soutien financier au CCAS, la politique de promotion de la retraite active, les actions découlant du contrat de ville, le fonctionnement du centre municipal de santé et des centres sociaux. Des embauches sont prévues pour étoffer le CCAS et les centres sociaux. La nomination de référents famille et jeunesse sur chaque structure va permettre de travailler plus efficacement sur la parentalité et la jeunesse et de développer des actions en ce sens. Il est également prévu un travail autour des jardins partagés pour développer le lien social et l'accompagnement social des familles

Pour finir, le budget sport et culture est estimé à 1.9M€ avec la gestion du budget du Musée de la ville, de l'espace Chabrilan, de la gestion des stades, des tennis et l'aide aux associations.

L'action sportive est en cours de développement avec notamment sur l'exercice 2021 la mise en place de nouveaux projets comme par exemple « Label terre de jeux 2024 ». Cette dynamique va se poursuivre en 2022.

Il est à noter qu'une grande partie des équipements culturels (conservatoire, médiathèque...) et sportifs (piscines...) dépend de l'agglomération. Cette dernière y consacre un budget de plus de 7.4M€.

C. Les dépenses d'équipement

En fonction des hypothèses décrites dans la partie V – orientations pluriannuelles, le budget général pourrait financer environ 41.8M€ sur la période 2022-2026 tout en gardant des ratios financiers corrects.

En 2022, Le montant des dépenses d'équipement 2022 est estimé à 10.8M€ sur le budget général.

Il est notamment prévu :

- la tranche 2 de l'aménagement du centre-ville avec la requalification des portions haute et basse de la rue Pierre Julien et de la rue Roger Poyol pour un montant total de 1.5M€ dont 100K€ en 2022 ;
- l'aménagement urbain « Les Grèzes » avec la requalification du chemin, rue et carrefour des Grèzes pour un montant total de 3.48M€ dont 250K€ en 2022 ;
- l'aménagement urbain « rue Paul Loubet » avec la requalification des rues Léon Blum, Paul Loubet, Olivier de Serres et des carrefours du Vox et de la gare pour un montant total de 4.76M€ dont 80K€ en 2022 ;
- l'extension du cimetière Saint Lazare pour un montant de 486K€ ;
- le développement de la vidéoprotection des quartiers pour 1M€ dont 200K€ en 2022 ;
- la constitution de réserves foncières notamment dans le cadre de la revitalisation du cœur de ville pour un montant global de 5.7M€ dont 1.7M€ en 2022 ;
- le programme d'entretien des écoles (façade, peinture, chauffage, stores, aires de jeux...) pour un montant global de 3.7M€ dont 856K€ en 2022 ;
- la création de pistes cyclables pour un montant global de 2.5M€ dont 153K€ en 2022 ;
- le programme de renouvellement des voiries pour un montant global de 4.25M€ dont 850K€ en 2022 ;
- le programme d'accessibilité des bâtiments publics avec un montant global de 1.25M€ dont 250K€ en 2022 ;
- un programme de renouvellement des véhicules de 750K€ avec 250K€ en 2022.

D. Le financement des dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement seront financées grâce aux efforts d'optimisation des dépenses de fonctionnement mais également par d'autres ressources et par la souscription de nouveaux emprunts.

Les autres ressources 2022 sont composées :

- du fonds de compensation de la TVA estimé à 1 100K€ ;

- des subventions d'équipement estimées à 1 123K€.
- de la taxe d'aménagement estimée à 460K€ ;
- de cessions immobilières estimées à 360K€ ;
- des amendes de police estimées à 248K€ ;

Le solde du financement sera assuré par de nouveaux emprunts.

V. Les orientations pluriannuelles

Chaque année, la prospective est mise à jour en fonction des éléments de la dernière loi de finances et des évolutions de la politique municipale.

La projection ci-dessous, prend en compte un montant d'investissement de 41.8M€ sur la période 2022-2026 et les hypothèses d'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement ci-dessous.

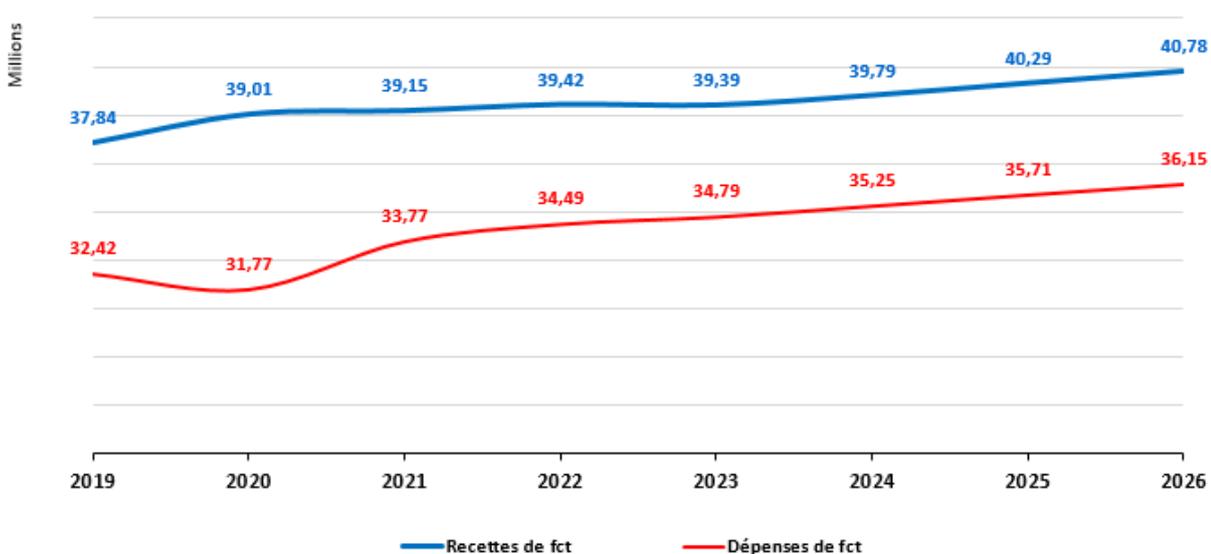
A. L'évolution des recettes et dépenses de fonctionnement

La prospective tient compte du budget 2022 et des hypothèses suivantes :

- une hausse moyenne maximum de 1% par an des charges courantes ;
- une hausse moyenne maximum de 1.5% par an de la masse salariale ;
- la non augmentation des taux d'imposition ;
- un niveau d'investissement annuel maximum permettant de garder des ratios d'endettement en dessous des ratios d'alerte (<12 ans de capacité de désendettement).

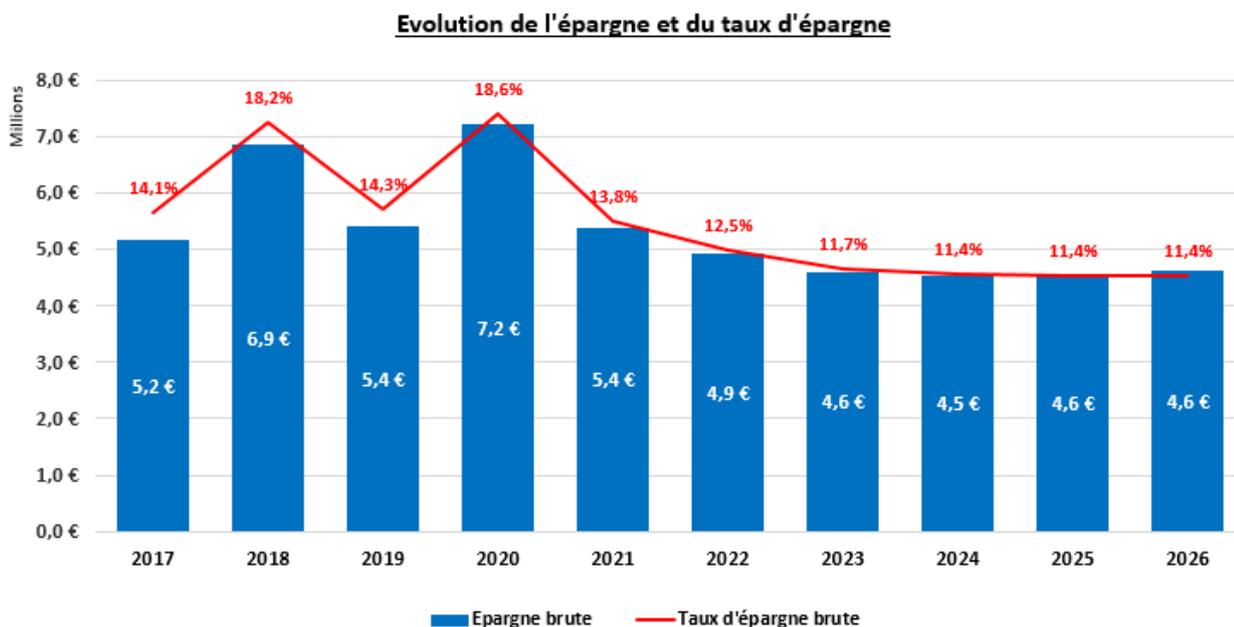
Les hypothèses retenues ont pour conséquences les évolutions suivantes :

Evolution des recettes et dépenses de fonctionnement en millions €



B. L'évolution de l'épargne et du taux d'épargne

Dans cette hypothèse, le taux de capacité d'autofinancement brute resterait stable sur la période 2022-2026, comme le démontre le graphique ci-dessous.



Cette épargne permettra de rembourser la dette et de participer au financement des dépenses d'équipement.

C. Le programme pluriannuel d'investissement 2022-2026

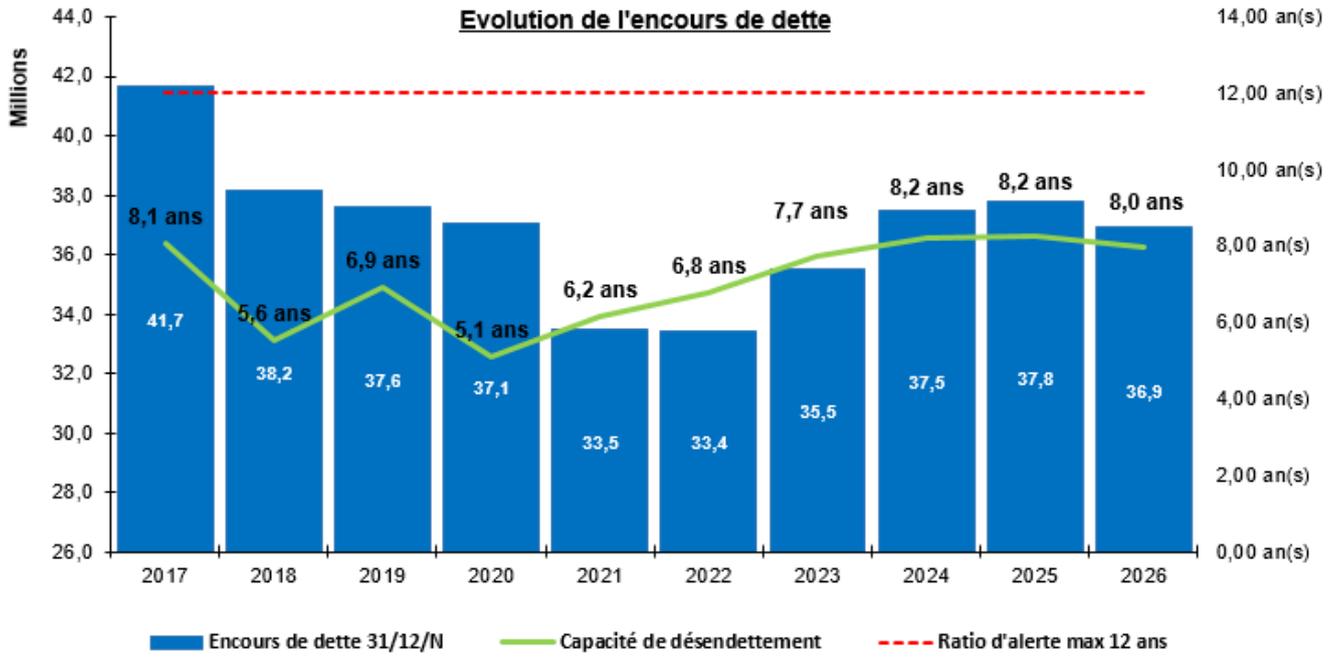
Le tableau ci-dessous prend en compte une estimation de travaux nouveaux de 41.8M€ entre 2022 et 2026, rendus possibles par la préservation de l'épargne telle que modélisée ci-dessus.

Dépenses d'équipement	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022-2026
Crédits nouveaux	10 855 K€	10 700 K€	9 900 K€	8 600 K€	6 600 K€	6 000 K€	41 800 K€
Reports N-1	3 501 K€	5 203 K€	4 771 K€	4 401 K€	3 250 K€	1 970 K€	
Total	14 357 K€	15 903 K€	14 671 K€	13 001 K€	9 850 K€	7 970 K€	
Estimation réalisation des dépenses d'équipement	7 592 K€	11 132 K€	10 270 K€	9 751 K€	7 880 K€	6 376 K€	45 409 K€

Financement des investissements	2021	2022	2023	2024	2025	2026
FCTVA	1 250 K€	1 084 K€	1 589 K€	1 466 K€	1 392 K€	1 125 K€
Subventions	1 501 K€	1 372 K€	1 348 K€	1 311 K€	1 132 K€	1 025 K€
Cessions	15 K€	360 K€	200 K€	K€	K€	K€
Divers (Taxe d'aménag...)	460 K€					
Autofinancement	7 652 K€	4 638 K€	1 163 K€	903 K€	675 K€	564 K€
Emprunt	K€	3 519 K€	5 810 K€	5 911 K€	4 522 K€	3 502 K€

D. L'évolution de l'encours de dette

Compte tenu des hypothèses d'investissements et d'évolution des dépenses et recettes, la capacité de désendettement 2022-2026 resterait significativement inférieure au ratio d'alerte de 12 ans fixé dans la Loi de programmation des finances publiques 2018/2022.



VI. Les budgets annexes

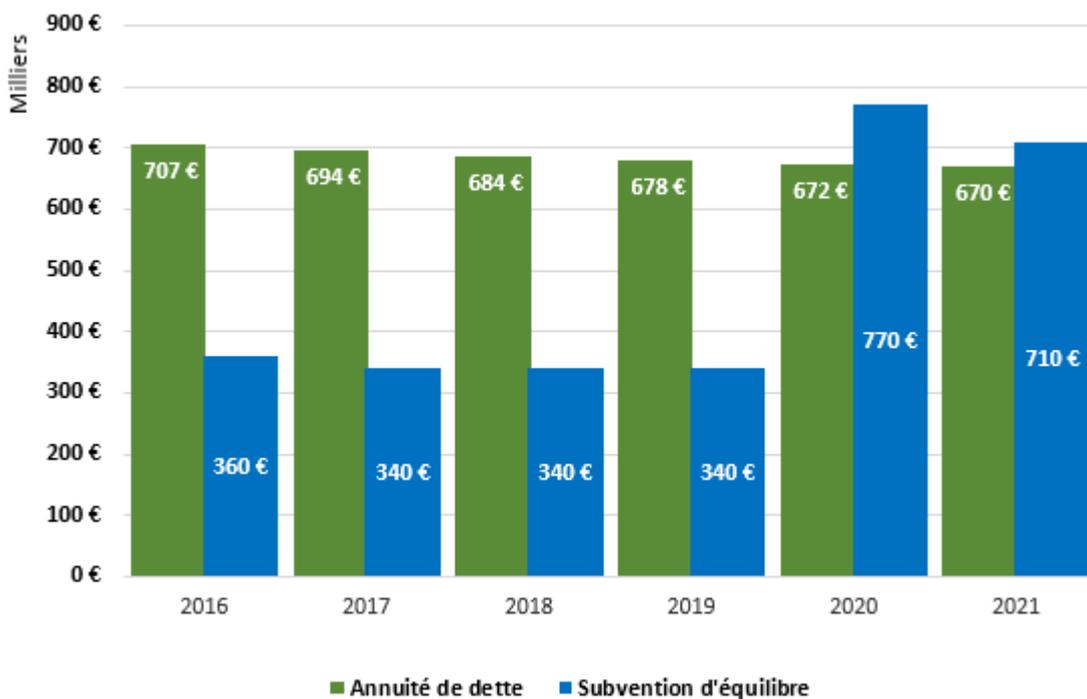
A. Le budget annexe du stationnement

Ce budget est ouvert depuis le 1^{er} avril 2009 et concerne uniquement l'activité « parkings aménagés ». Il s'agit d'un budget géré en thors taxes (HT).

L'individualisation du service du stationnement par la création d'un budget annexe, permet à la collectivité de fournir des indications détaillées sur le fonctionnement de ce service et de suivre l'évolution de sa situation financière.

i) La situation fin 2021

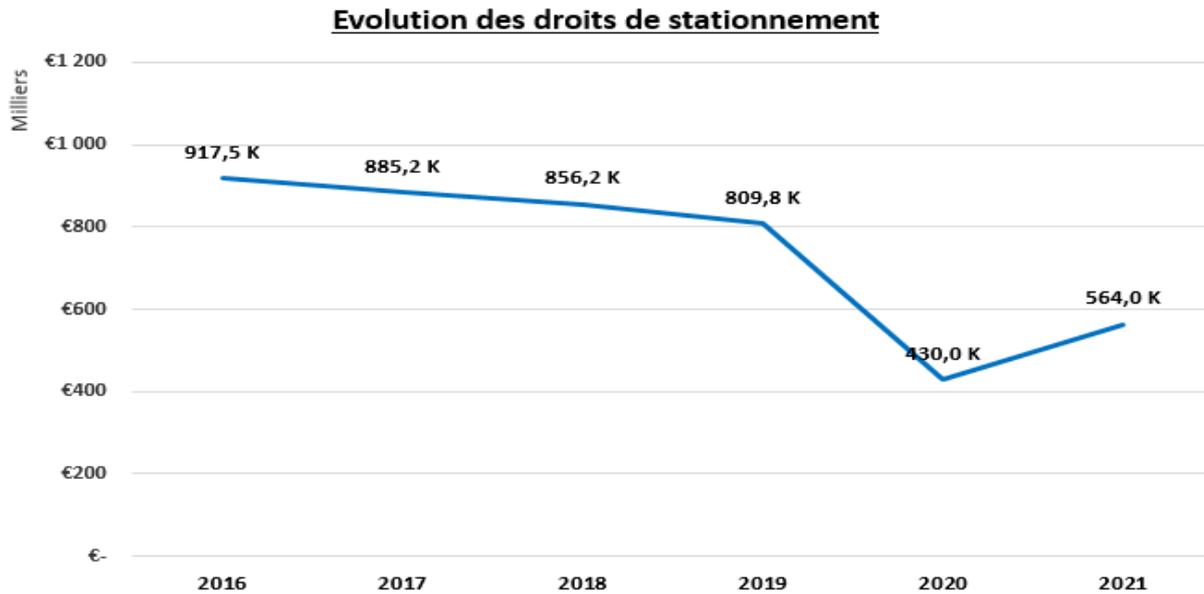
Afin de ne pas augmenter les tarifs et faire supporter aux usagers la reprise par la ville du parking de Saint-Martin et l'emprunt afférent, la collectivité a fait le choix de verser, du budget général au budget annexe du stationnement, une subvention d'équilibre.



La subvention 2019 représente 50% du montant de l'annuité remboursée. En 2020, le montant est en forte augmentation pour compenser la perte de recette liée au confinement et à la vétusté du matériel non entretenu sous le précédent mandat. En 2021, la subvention reste importante compte tenu de l'impact de la crise et de la perte de recette liée au changement du matériel vétuste.

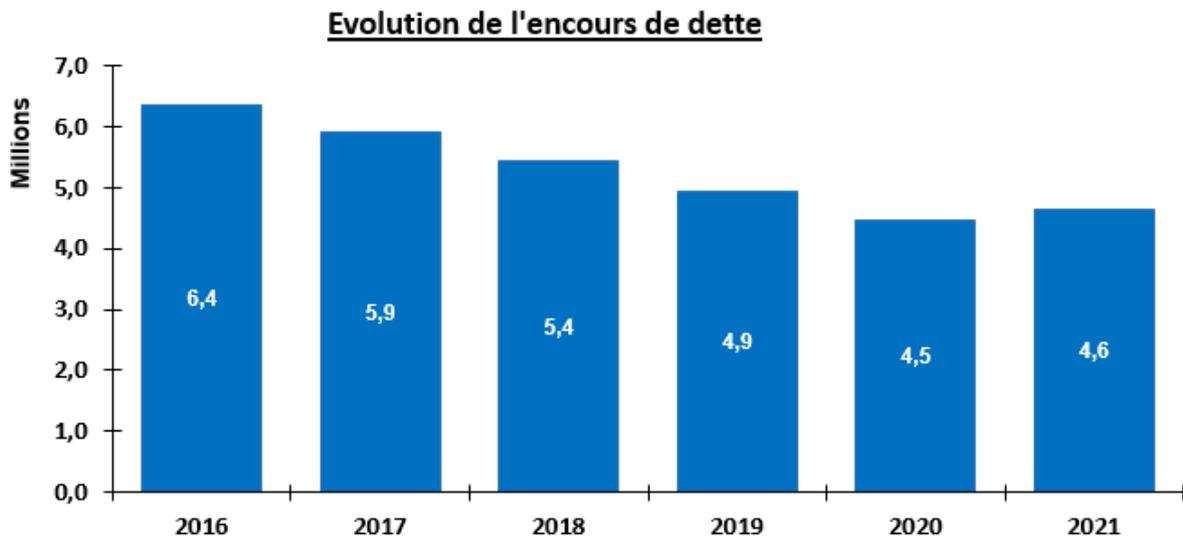
De plus, depuis 2014, afin de concourir à l'attractivité du centre-ville de Montélimar et de faciliter l'accès au commerce local, la première heure est gratuite dans les parcs de stationnement payants. Cette initiative a pour conséquence une baisse

des recettes. Cette aide indirecte aux commerces du centre-ville est évaluée à 400K€ par an.



Depuis 2016, nous pouvons constater une baisse chronique des recettes de stationnement liée à la vétusté du matériel. En 2020 et 2021, le niveau des recettes a été perturbé par la crise sanitaire. Néanmoins depuis la fin des travaux, il a été constaté une hausse significative des rotations, ce qui laisse présager, toute chose égale par ailleurs, une hausse des recettes sur le dernier semestre de l'année et les années suivantes.

Concernant l'encours de dette, en 2021 il est en augmentation de 194K€ compte tenu de la mobilisation d'un emprunt de 700K€ pour le financement du changement du matériel et du remboursement du capital 2021 de 506K€.



j) Les orientations 2022

Les droits de stationnement 2022 sont estimés à 930K€, en hausse par rapport à 2021 avec une hypothèse de retour à une activité non contrainte par la virus et surtout grâce au changement du matériel.

	Budget 2021	Budget 2022	Variation en €	Variation en %
Recettes de fonctionnement				
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	5,8 K€	0,0 K€	-5,8 K€	-100,0%
70 - PRODUITS DE SERVICES (recettes stationnement)	564,0 K€	930,0 K€	366,0 K€	64,9%
74 - SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	709,6 K€	357,5 K€	-352,1 K€	-49,6%
Total général	1 279,4 K€	1 287,5 K€	8,1 K€	0,6%

Les droits de stationnement permettront de financer les dépenses de fonctionnement qui sont en baisse de 9.3% et ce malgré le remboursement des intérêts du nouvel emprunt.

	Budget 2021	Budget 2022	Variation en €	Variation en %
Dépenses de fonctionnement				
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL				
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	105,5 K€	113,0 K€	7,5 K€	7,1%
615 - Entretien et réparations	138,3 K€	130,0 K€	-8,3 K€	-6,0%
627 - Services bancaires et assimilés	12,0 K€	10,0 K€	-2,0 K€	-16,7%
628 - Divers (nettoyage des locaux)	30,0 K€	32,0 K€	2,0 K€	6,7%
Autres	38,4 K€	14,3 K€	-24,1 K€	-62,7%
Total 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	324,1 K€	299,3 K€	-24,8 K€	-7,7%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	285,3 K€	251,0 K€	-34,3 K€	-12,0%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,01 K€	0,01 K€	0,0 K€	0,0%
Dépenses Courantes	609,4 K€	550,3 K€	-59,1 K€	-9,7%
66 - CHARGES FINANCIERES	163,6 K€	150,9 K€	-12,7 K€	-7,8%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,3 K€	0,2 K€	-0,1 K€	-33,3%
Dépenses réelles de fonctionnement	773,3 K€	701,4 K€	-71,9 K€	-9,3%

Les ressources de ce budget seront complétées par une subvention du budget général estimée à 357.5K€ soit -352K€ (-49.6%) par rapport à 2021.

Cette subvention permettra de participer au financement du remboursement de la dette contractée pour le financement de la création du parking de Saint-Martin (518K€ en 2022).

L'objectif étant de réduire, voire supprimer, à terme, la subvention d'équilibre.

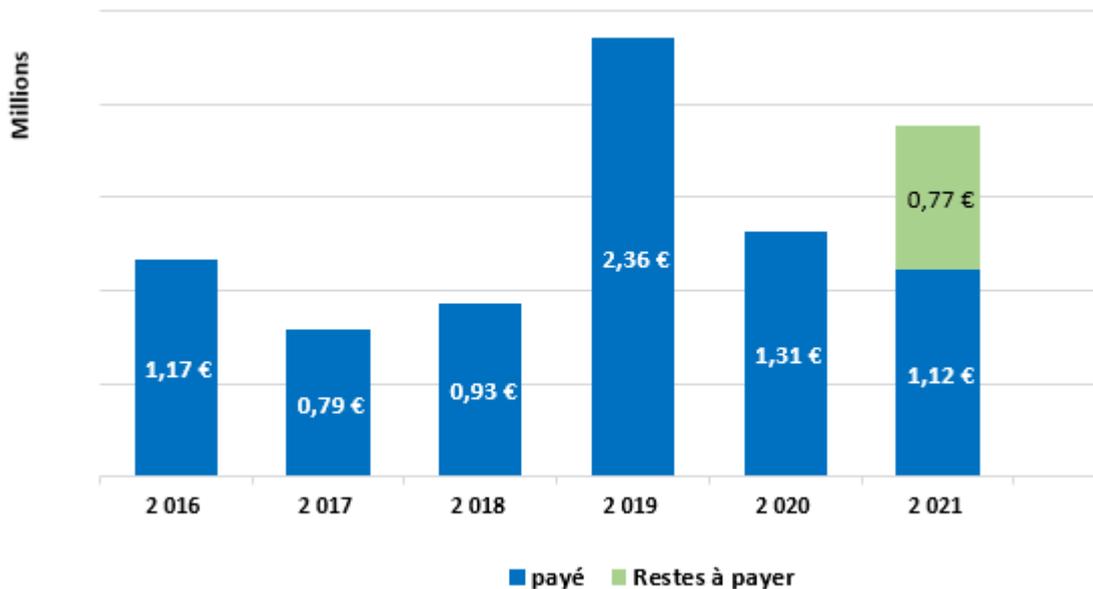
B. Le budget annexe de l'eau

La ville a confié la gestion du service de distribution d'eau potable à la S.A.U.R. (Société d'Aménagement Urbain et Rural) dans le cadre d'un contrat d'affermage.

L'affermage est le [contrat](#) par lequel le contractant s'engage à gérer un service public, contre une rémunération versée par les usagers. Le concédé, appelé fermier,

reverse à la collectivité une redevance appelée « la surtaxe » destinée à financer les investissements qu'elle a réalisés.

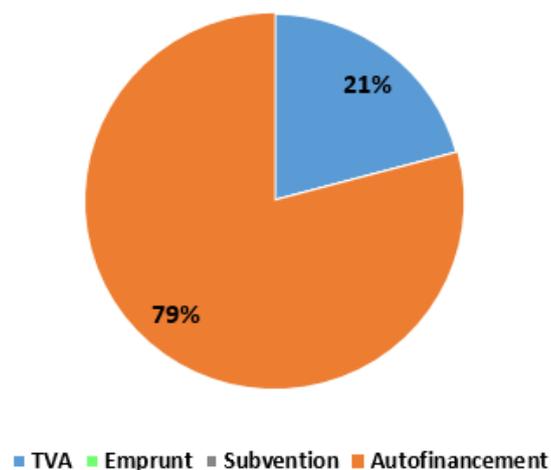
k) La situation fin 2021



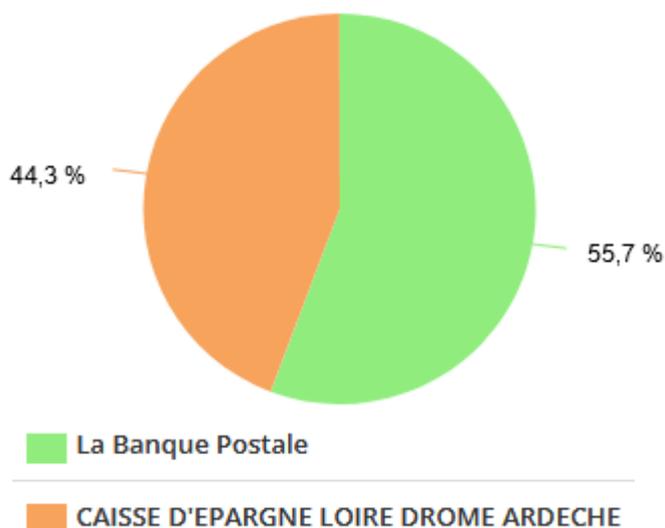
En 2021, la ville a investi 1.88M€ (dont 1.12M€ payés au 3 novembre) pour l'entretien et la création de nouveaux réseaux en fonction de l'urbanisation des quartiers et pour les travaux du centre-ville.

Ces investissements sont financés comme suit :

Financement des investissements



La dette fin 2021 s'élève à 1 547K€ en baisse de 5.1% et est composée de taux fixe. Cette dette est répartie sur deux prêteurs :



I) Les orientations 2022

La ville souhaite améliorer la préservation de la ressource en eau. En 2021, plusieurs conventions et études ont débuté sur le captage prioritaire de la Tour.

En 2022, ces partenariats vont se poursuivre afin de conserver et d'améliorer la qualité de l'eau.

Toujours dans cette optique, des travaux sur le réservoir de Narbonne et le captage de La Dame vont être lancés à hauteur de 1,2 M €.

Le restant du budget sera consacré à moderniser le réseau de la ville. Au global, 2.9M€ d'investissement sont prévus en 2022.

Le budget comprendra également les crédits nécessaires au remboursement de l'annuité de dette estimée à 118K€ pour 2022.